

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2998

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Modification de la composition - Retrait du Comité Louis Braille et transformation de l'association Point de vue sur la ville en collectif**

service : **Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérmian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2998**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Modification de la composition - Retrait du Comité Louis Braille et transformation de l'association Point de vue sur la ville en collectif**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0397 du 15 décembre 2008, le Conseil de communauté a procédé à la création de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées et a accepté le principe de composition exprimé comme suit : "il est proposé que la commission intercommunale soit composée des Vice-Présidents délégués dans les domaines de la voirie, de l'habitat, du patrimoine et des bâtiments, des déplacements et de la mobilité. La commission sera également composée de toutes les associations ou collectifs d'associations désignés par le Conseil de communauté après un appel à candidature lancé par la Communauté urbaine de Lyon. Monsieur le Président arrêtera la liste des membres qui pourra prévoir une représentation des territoires par la désignation de 2 conseillers communautaires et de leurs suppléants au sein de chacune des conférences des maires."

Afin de sélectionner les associations candidates pour siéger au sein de cette commission, le Conseil de communauté a également accepté, par délibération du 15 décembre 2008, les 3 critères de sélection suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap et à au moins plusieurs communes de l'agglomération,
- la diversité des types de handicaps représentés (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental),
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission.

Par délibération n° 2009-0752 du 11 mai 2009, le Conseil de communauté a désigné les 22 associations qui remplissaient ces différents critères et qui ont fait acte de candidature pour siéger dans cette commission.

Par cette même délibération, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'affecter 2 sièges aux associations et 4 aux collectifs ainsi que la possibilité d'intégrer au cours de la première année de fonctionnement de cette commission de nouvelles associations.

Par délibération n° 2010-1475 du Conseil du 31 mai 2010, le nombre d'associations et collectifs d'associations a été porté à 26.

Par un courrier du 27 février 2012, le collectif Comité Louis Braille :

- demande son retrait de la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées,
- informe de la transformation de l'association Point de vue sur la ville, membre de la Commission, en collectif d'associations de personnes déficientes visuelles spécialisé en accessibilité lui donnant droit, par conséquent, à l'affectation de 4 sièges au lieu de 2 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Prend acte :

a) - du retrait du collectif Comité Louis Braille de la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées portant la composition de la commission à 25 associations et collectifs,

b) - de la transformation de l'association Point de vue sur la ville en collectif d'associations de personnes déficientes visuelles spécialisé en accessibilité.

2° - Affecte 4 sièges au collectif Point de vue sur la ville.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.